



PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 5 août 2009

Communiqué de presse

La Grippe A H1 N1, les vacances et les séjours touristiques

Quelques conseils aux gestionnaires des structures touristiques en matière de prévention et d'action lors de la survenue de cas de grippe.

I. Prévention

Le site <http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/> a conçu une affiche d'information sur les mesures d'hygiène, de prévention et de détection des symptômes grippaux.

Les hôteliers, les gestionnaires de campings peuvent télécharger ce document pour l'afficher à l'intention de leur clientèle.

A titre de précaution habituelle, les responsables de structures d'hébergement hôtelier et touristique doivent disposer d'une liste de numéros de téléphone d'urgence (médecins les plus proches, SAMU – 15, hôpital).

II. Survenue de cas de grippe (clientèle et/ou personnel).

Dans l'ordre :

- orienter les personnes présentant des symptômes grippaux vers le médecin le plus proche
- dans l'attente de la prise en charge médicale, isoler les personnes présentant des symptômes grippaux de toute activité collective
- dans l'hypothèse d'un nombre important de personnes présentant des symptômes grippaux, le médecin préviendra par l'intermédiaire du SAMU les autorités sanitaires qui examineront la nécessité de dispositions complémentaires dans l'intérêt des malades et de la structure d'hébergement.

Une grippe est une maladie bénigne mais il vaut mieux toujours tout faire pour éviter la propagation de la contamination pour protéger les personnes fragiles susceptibles de développer des complications.

Contact :

Préfecture du Bas-Rhin:

Pascal VAGNAT : 03 88 21 68 73